



Feuille d'information 108

Politiques et mesures cantonales visant à renforcer l'engagement des communes dans la promotion de la santé

Étude de cas et pistes d'action pour les cantons

Résumé

Mandaté par Promotion Santé Suisse, le Büro Vatter a réalisé une étude dans le but de rendre visible les initiatives mises en œuvre dans certains cantons pour renforcer l'engagement des communes dans la promotion de la santé et la prévention (PSP) tout en identifiant les forces, les limites et la transposabilité des différentes mesures structurelles et d'accompagnement mises en œuvre par les cantons étudiés. L'étude reprend la définition de Promotion Santé Suisse en ce qui concerne les mesures structurelles (Policy), à savoir qu'elles visent principalement à ancrer à long terme les thèmes des programmes d'action cantonaux dans des dispositions réglementaires (p.ex. les lois, ordonnances ou règlements cantonaux), des bases stratégiques (p.ex. les stratégies, principes directeurs, objectifs législatifs et budgets cantonaux) et des structures et processus cantonaux, régionaux ou communaux (p.ex. siège dans les comités et commissions cantonaux, collaboration entre directions et offices, conventions de prestations). Cette étude distingue entre ces mesures structurelles et les autres mesures de nature ponctuelle, qui sont considérées comme des mesures d'accompagnement.

1 Démarche

Sur la base d'une revue rapide de tous les sites internet des services cantonaux responsables de la promotion de la santé et la prévention (PSP), nous avons établi une typologie de mesures :

- a) Information et sensibilisation
- b) Événements et formation
- c) Mise en réseau
- d) Accompagnement, conseil et analyse (y compris label)
- e) Soutien financier (y compris appels à projets)

En fonction de l'implication des cantons et de critères tels que la répartition linguistique ou le niveau de décentralisation, nous avons ensuite sélectionné

Table des matières

1 Démarche	1
2 Facteurs favorables et défavorables à l'engagement des communes	2
3 Bonnes pratiques identifiées au niveau des bases légales et de l'organisations des services cantonaux responsables de la PSP	2
4 Bonnes pratiques identifiées en matière de soutien cantonal	5
5 Conclusions et pistes d'action	9

sept cantons (AG, GR, LU, NE, NW, SG, VS), que nous avons étudiés plus en profondeur au travers d'études de cas. Sur la base d'une analyse documentaire, des entretiens individuels (responsables cantonaux-ales et expert-e-s du domaine) et des entretiens de groupes (responsables communaux-ales), auprès de 50 personnes au total, ces cas ont été réunis en portraits cantonaux.

L'étude comporte certaines limites. Premièrement, un fort accent a été mis sur la perspective de la promotion de la santé alors que la PSP est intrinsèquement transversale et concerne autant le social que le sport, le climat, la mobilité ou l'aménagement du territoire. Deuxièmement, les entretiens menés au niveau communal ne l'ont été qu'avec des personnes intéressées et impliquées dans la PSP, alors qu'il aurait été souhaitable d'intégrer également des représentant-e-s de communes non actives dans le domaine. Finalement, la présente étude ne prétend pas à l'exhaustivité. Il est ainsi tout à fait possible que certaines activités aient été ignorées.

2 Facteurs favorables et défavorables à l'engagement des communes

Un certain nombre de facteurs facilitant ou freinant l'engagement des communes dans la promotion de la santé ont été identifiés.

Facteurs favorables

- + L'attribution du thème de la PSP ou d'un groupe cible (p. ex. les personnes âgées) à l'administration communale avec une unité dédiée
- + Des ressources en temps au niveau du personnel administratif communal favorisant la continuité de l'action politique
- + La perception de l'urgence de ce thème au niveau des communes (p. ex. les coûts engendrés par le vieillissement de la population)
- + L'existence de structures sociales existantes (p. ex. de type associatif)

Facteurs défavorables

- Le système de milice dans les communes limite fortement les possibilités de dégager des ressources financières et en personnel, mettant en péril la continuité de l'engagement politique en matière de PSP notamment. L'action politique dépend fortement de la personne en charge du dossier.

- Le caractère transversal de la PSP complique l'engagement des communes, car les mesures concernent différents dicastères. Il est alors nécessaire de mobiliser plusieurs personnes et d'obtenir l'aval des autres membres de l'exécutif communal.
- Les différences de taille des communes et de leur niveau d'avancement en matière de PSP impliquent que les cantons doivent offrir une palette variée d'offres adaptées aux réalités locales.

3 Bonnes pratiques identifiées au niveau des bases légales et de l'organisation des services cantonaux responsables de la PSP

Les **normes contraignantes** qui définissent des tâches et des compétences concrètes sont particulièrement utiles, comme l'obligation de désigner un ou une responsable de la promotion de la santé au niveau communal. À noter toutefois que ces normes qui obligent les communes à agir pour la PSP existent dans quelques domaines seulement et dans une minorité de cantons. Ce n'est donc pas toujours l'aspect contraignant des bases légales qui permet d'expliquer les bonnes pratiques cantonales observées. De plus, il serait important que le rôle des communes soit inscrit dans toutes les bases légales et documents stratégiques pertinents en matière de PSP (sport, aménagement du territoire, etc.), et non uniquement celles relatives à la santé. La définition de ce rôle procède idéalement d'une collaboration avec les communes.



Dans les cantons des Grisons et de Nidwald, toutes les communes doivent désigner un-e délégué-e à la PSP. Dans le canton de Nidwald, la loi prescrit également au service cantonal spécialisé d'inviter périodiquement ces délégué-e-s à un échange professionnel. De même, il est tenu d'associer les communes à l'élaboration de la stratégie de PSP.

Lorsque le service de promotion de la santé cantonal se présente explicitement comme un **prestataire de services** pour les communes, cela amène certains avantages, comme une plus grande visibilité pour les responsables communaux.



Dans le canton de Saint-Gall, l'unité spécialisée en PSP s'appelle [ZEPRA](#). C'est un service de l'Office cantonal de la prévention et promotion de la santé (Amt für Gesundheitsvorsorge).

- ZEPRA se veut un prestataire de services pour les écoles, entreprises, institutions, communes, associations et particuliers actifs en PSP.
- ZEPRA propose à ces acteur-trice-s des informations et de la documentation, des conseils spécialisés et une gestion de projet.
- ZEPRA dispose de plusieurs services thématiques spécialisés qui, selon le projet, collaborent avec les communes (p. ex. santé des personnes âgées, santé psychique, prévention des dépendances).
- En outre, ZEPRA a mis en place un service spécialisé qui est spécifiquement axé sur le setting des communes.

Les **regroupements régionaux (intercommunaux)** permettent de relever des défis du manque de ressources en personnel dû au système de milice ou le manque de ressources financières.



Dans le canton des Grisons, le service cantonal propose depuis 2023 un soutien pour le développement de stratégies communales ou régionales d'encouragement précoce. Au total, au moins 15 communes sont impliquées jusqu'à présent, dont 13 dans deux associations régionales. Trois grandes communes ont déjà élaboré une stratégie d'encouragement précoce.

Le **partenariat avec des organisations** à but non lucratif permet la mise à disposition d'un savoir-faire professionnel et spécifique indisponible dans l'administration communale.



Le service de promotion de la santé du canton de Lucerne, en partenariat avec Pro Senectute, propose aux communes d'évaluer et de développer leur potentiel de mesures de promotion de la santé pour la population âgée. Une analyse des besoins permet de déterminer les champs d'action, de fixer des priorités et de définir des étapes de développement adaptées. Les possibilités d'action pour la population âgée dans les domaines de l'espace de vie, du réseau de relations et de la compétence personnelle en matière de santé sont ainsi mises en évidence. Une vingtaine de communes ont participé depuis 2010.

La **collaboration entre les différents services/ offices cantonaux** est essentielle en matière de PSP et facilitée dans les cantons où le caractère transversal de certaines thématiques est compris et représenté dans des groupes de pilotage spécifiques.



Dans le canton de Saint-Gall, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, les communes sont compétentes en matière d'aménagement local (art. 1 LAT) et doivent respecter les directives du plan directeur cantonal dans leurs plans directeurs communaux (art. 5 LAT). Celui-ci contient plusieurs références à la promotion de la santé.

- Ainsi, le développement de l'urbanisation vers l'intérieur doit également tenir dûment compte des fonctions de l'espace urbain en tant qu'espace social, espace de mouvement et espace libre, et les renforcer.
- La « promotion structurelle de l'activité physique » est explicitement mentionnée.
- La promotion de la mobilité douce est notamment décrite comme un facteur de promotion de la santé. En ce qui concerne les déplacements à pied, il faut explicitement tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées et des enfants en créant des chemins pédestres continus, attrayants et sûrs vers les destinations et les sources importantes dans la zone d'habitation et en aménageant des chemins de randonnée continus et attrayants.

Les communes politiques sont en outre habilitées à fixer dans un règlement des surfaces minimales et des exigences minimales pour les aires de jeux et de rencontres dans les grands immeubles d'habitation (art. 71 LAT). Si de telles aires ne sont pas aménagées, la commune a droit à une taxe de remplacement avec laquelle elle peut mettre à disposition des aires de jeux et de rencontres publiques (art. 72 LAT).

Le fait de **développer un partenariat formalisé avec les communes** a également fait ses preuves.



Le canton de Neuchâtel a développé une collaboration régulière avec les responsables des communes présentes dans la Conférence des directrices et directeurs communaux axée sur la santé (CDC santé). Ce lien privilégié permet de thématiser régulièrement la promotion de la santé au niveau des exécutifs communaux.

Depuis l'instauration de cette collaboration, les communes ont désigné explicitement qui était responsable de la santé dans leurs exécutifs. Une feuille de route commune entre le canton et les communes est par ailleurs en cours de discussion, afin de permettre à ces démarches de perdurer de manière plus stable, malgré les changements induits par les changements de législature.



Dans le canton de Nidwald, un échange a lieu trois fois par an avec les responsables des affaires sociales dans le cadre de la commission sociale cantonale (onze communes). C'est l'occasion de placer des thèmes et d'organiser des ateliers. Le dialogue permet également au service cantonal d'avoir un aperçu des préoccupations des communes.

4 Bonnes pratiques identifiées en matière de soutien cantonal

Information et sensibilisation : en plus d'avoir une page internet dédiée aux communes, le contact proactif, direct, personnel et régulier entre l'office cantonal et les responsables au niveau communal est essentiel.



Dans le canton d'Argovie, la prise de contact personnelle est un premier pas vers la planification d'autres étapes communales en matière de politique de la vieillesse ou de la famille. Le concept de conseil correspondant est né du dialogue avec les communes. Le coup d'envoi est donné par un e-mail que les conseillers communaux et conseillères communales nouvellement élu-e-s et compétent-e-s en matière de politique de la vieillesse ou de la famille reçoivent trois mois après leur élection. Cet e-mail contient plusieurs éléments :

- Aperçu des offres : l'aperçu qui s'intitule [«La promotion de la santé et la prévention ont lieu dans votre commune – nous vous soutenons»](#) sur les offres pour les communes dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention du service cantonal est envoyé en format PDF.
- Projection démographique de la commune
- Les dossiers de démarrage «Bienvenue dans la politique pour les seniors» et «Bienvenue dans la politique familiale» contiennent un module d'apprentissage en ligne sur ces thèmes.
- Offre pour un état des lieux : celui-ci est gratuit et peut concerner le domaine de la politique des seniors ou de la politique familiale. Elle prend différentes formes, mais vise, au-delà de l'état des lieux, la planification de mesures communales concrètes.



Dans le canton de Saint-Gall, le service ZEPRA, qui est responsable de la promotion de la santé au sein de l'Office cantonal de la prévention et promotion de la santé, a mis en place un service spécialisé pour les communes. Celui-ci sert de premier contact, mais sert également d'intermédiaire avec les services spécialisés de ZEPRA. Les communes reçoivent la newsletter et également des e-mails décrivant des offres concrètes du canton. Selon l'expérience du service spécialisé, ces courriels concrets et personnels sont mieux perçus que la newsletter.

Le service seniors de ZEPRA (Fachstelle Alter) dispose d'une liste de distribution séparée avec les responsables de la politique des seniors des communes, qui sont également informés. Il s'agit en partie des mêmes personnes de contact, mais parfois aussi d'autres, car de plus en plus de communes engagent des responsables pour la politique des seniors.

Mise en réseau, événements et formation: les responsables de la PSP au niveau communal bénéficient grandement des échanges entre pairs, que ce soit autour d'une thématique ou d'un groupe cible particulier, ou de la prise de contact direct avec des organisations actives dans le domaine de la PSP pour la réalisation de projets ultérieurs. Les formations destinées aux personnes nouvellement élues sont particulièrement appréciées.



Dans le canton des Grisons, le service cantonal organise à intervalles réguliers des rencontres d'information et de mise en réseau pour les délégué-e-s à la promotion de la santé et à la prévention sur un thème central dans les régions. En fonction du thème principal, d'autres professionnel-le-s intéressé-e-s sont invité-e-s. Les rencontres régionales ont pour but d'inciter à utiliser les synergies.



Dans le canton d'Argovie, toutes les communes intéressées et d'autres organisations peuvent adhérer au réseau argovien pour personnes âgées. Actuellement, 46 des 197 communes politiques en sont membres. Les rencontres ont lieu deux fois par an et comprennent un apport technique et une partie de mise en réseau.

Les membres du réseau peuvent recevoir un soutien financier du canton (max. 1000 CHF par an) s'ils mettent en œuvre une mesure de promotion de la santé en collaboration avec plusieurs partenaires ou s'ils renvoient au réseau lors de la mise en œuvre d'une mesure propre. Une large palette d'exemples pratiques peut être consultée sur Internet.

Accompagnement, conseil et analyse: les communes apprécient le soutien cantonal (financier et expertise) pour réaliser un état des lieux des activités déjà déployées et aller plus loin. L'utilisation d'une méthodologie éprouvée telle que celle développée par exemple dans le cadre du label «Commune en santé» ou des modèles d'autres cantons se révèle particulièrement appropriée pour ce faire.



Dans le canton du Valais, le label «Commune en santé» permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitant-e-s. L'équipe du label rencontre les communes annuellement afin d'évaluer les besoins, d'établir les priorités et de suivre l'évolution du programme d'amélioration établi lors de la labellisation. 38 communes valaisannes sont labellisées à ce jour, ce qui représente presque 70% de la population cantonale.

Le processus de labellisation se décline en cinq étapes :

- 1) Premier contact
- 2) Formulation de la demande
- 3) État des lieux et analyse
- 4) Finalisation
- 5) Labellisation

Après cinq ans, les communes peuvent procéder au renouvellement de leur label afin de le maintenir. Ce processus se déroule également en cinq étapes, et comprend notamment une évaluation des mesures existantes et l'ajout de nouvelles mesures, ainsi que la détermination d'objectifs et d'un calendrier de renouvellement. Plusieurs communes ont déjà renouvelé à plusieurs reprises leur label en Valais.

À noter que le label «Commune en santé» soutenu par Promotion Santé Suisse est mis en œuvre également dans les cantons de Vaud, du Jura, de Genève et de Fribourg. Le canton du Valais assure la coordination intercantonale.



Dans le canton de Neuchâtel, le projet «ReliÂges», lancé en 2017, impliquait des personnes âgées, des acteur-trice-s du terrain et des autorités communales. Il visait à prévenir l'isolement des personnes âgées et à faciliter leur intégration sociale en renforçant les réseaux de soutien à petite échelle et les compétences des communes dans la promotion de la santé.

Trois communes pilotes (La Grande Béroche, Neuchâtel, Val-de-Ruz) ont élaboré leur propre plan d'action, concrétisé certaines mesures discutées avec les personnes âgées de leur commune et en poursuivent aujourd'hui la mise en place.

Le projet a également permis de produire pour l'ensemble des communes du canton un catalogue d'actions concrètes pour prévenir la solitude, lutter contre l'isolement social et améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Des fiches d'action ciblées sur les besoins ou la participation des personnes âgées à la vie communautaire s'articulent autour de diverses thématiques :

- Institutions
- Activités culturelles et artistiques
- Activités d'échanges et de rencontres
- Aménagement du territoire
- Commerces
- Mobilité
- Sport
- Santé publique

Chaque fiche décrit les objectifs poursuivis, le rôle de la commune, les partenaires concernés, les aspects de financement et les références dans le domaine. Il s'agit, par exemple, de balades diagnostics pour que la commune rende les chemins piétonniers plus accessibles, sûrs et agréables ou l'intégration d'une personne âgée dans une classe scolaire pour favoriser les liens intergénérationnels et promouvoir les compétences de vie de chacun-e.

Le projet pilote a été soutenu par Promotion Santé Suisse et s'est achevé à fin 2022. La poursuite du projet a, depuis, été intégré dans le Programme d'action cantonal du canton de Neuchâtel.



Dans le canton des Grisons, des réseaux pour les personnes âgées ont été développés. Avec le soutien du service cantonal, les communes créent ou développent des réseaux sociaux pour les personnes âgées (à partir de 65 ans environ). Les offres existantes sont coordonnées et mieux connues, les lacunes sont identifiées et comblées, les personnes âgées sont impliquées dans la mise en œuvre.

Le service accompagne le projet (max. 20 jours de conseil) avec différentes prestations :

- Soutien de la mise en œuvre
- Animation de manifestations
- Mise à disposition d'instruments et de méthodes pour atteindre les objectifs
- Coordination et assurance qualité

L'accompagnement du projet s'achève par un document de pérennisation, c'est-à-dire une planification de mise en œuvre (mesures et budget) approuvée de manière contraignante sur le plan politique. Un soutien financier jusqu'à 10000 CHF maximum est accordé pour les frais de matériel et de personnel. Il s'agit d'un financement de départ. La dernière tranche n'est souvent versée que lorsque la pérennisation est assurée.

Jusqu'à présent, environ 20 communes sur 101 ont participé, ce qui représente environ 50% de la population du canton. Le projet est en cours depuis dix ans.

Soutien financier : en plus de l'aspect purement monétaire, un soutien financier cantonal a une portée symbolique importante pour les personnes en charge du dicastère concerné au niveau communal.



Dans le canton de Neuchâtel, l'Office cantonal a mandaté en 2018 le réseau urbain neuchâtelois «run», devenu «objectif:ne» et créé pour soutenir les communes sur les objectifs territoriaux stratégiques notamment. Le mandat consistait à dresser un inventaire dans les communes qui le souhaitaient de toutes les initiatives en PSP. Presque toutes les communes l'ont fait. Cet inventaire permettait aux communes d'identifier d'éventuelles lacunes et de déterminer leurs priorités d'action pour la suite.

Un appel à projets a suivi cet inventaire, pour les communes ayant identifié des pistes d'actions. Les thèmes concernés par l'appel à projets sont :

- la promotion de la santé « multithématique » dans la commune (améliorer l'information, par exemple),
- alimentation, activité physique, prévention chutes chez les personnes âgées, santé psychique et promotion du lien social,
- les projets avec un accent 65+ sont privilégiés.

La subvention se monte de 5000 CHF à 10000 CHF pour un projet intercommunal.

Exemples de projets intercommunaux : La Chaux-de-Fonds avait un projet sur la prévention des risques liés à l'exposition solaire. Ils ont proposé à d'autres communes qui disposaient également d'une piscine publique de le reprendre. Un autre projet commun a été développé autour des places de jeux sans fumée (zone air pur – ZAP), dans trois communes.



Dans le cadre du développement de la politique cantonale en faveur des Générations 60+, le canton du Valais a lancé son premier appel à projets afin de soutenir la création de projets innovants pour et avec les 60+.

Les projets proposés s'inscrivent dans l'objectif 5 de la politique cantonale en faveur des Générations 60+ : « Encourager et valoriser la participation ». Ils visent le transfert inter-générationnel de compétences, le renforcement du bénévolat et des liens intergénérationnels, la participation politique ou l'accès aux prestations culturelles, touristiques ou de loisirs ainsi que l'accès à la formation.

Ce premier appel à projets a permis de soutenir des projets répondant aux critères de sélection qui avaient été soumis à l'appréciation des membres de la Commission consultative pour le développement de la politique en faveur des Générations 60+, qui a fait office de jury. Ce dernier a évalué les projets sur la base des critères de la conformité à l'objectif de la politique cantonale, de l'implication des Générations 60+, du périmètre du projet et de l'accessibilité, et finalement du caractère innovant.

Ce sont au total dix projets qui ont été retenus et qui ont obtenu un soutien financier, dont le total s'élève à 48 550 francs. Un nouvel appel à projets a été lancé en février 2024.

Plus largement, les cantons développent de bonnes pratiques lorsqu'ils trouvent un équilibre entre « étendue et profondeur » du soutien aux communes, avec une large palette d'activités, allant des plus ponctuelles et clé en main, aux plus pérennes et exigeantes.

5 Conclusions et pistes d'action

Dans le dernier chapitre, nous dressons un bilan globalement positif malgré les défis et les conditions-cadres que les services cantonaux de promotion de la santé rencontrent régulièrement dans leurs efforts pour soutenir les communes. Les défis et conditions-cadres sont les suivants :

- Bases légales plutôt faibles
- Transversalité du thème de la PSP
- Système de milice dans les communes
- Des situations de départ différentes selon les communes et les thèmes
- Garantir/promouvoir l'égalité des chances
- Équilibre entre étendue et profondeur du soutien

Le [tableau 1](#) propose sept pistes d'action sur la manière dont les services cantonaux peuvent agir face à ces défis de la manière la plus prometteuse possible et utiliser ou renforcer les facteurs favorables.

TABLEAU 1

Aperçu des pistes d'action

Cantons → niveau communal

1. **Principe – activités à trois niveaux** : pour renforcer la promotion de la santé dans les communes, les services spécialisés devraient être actifs de manière continue tout au long du processus *Sensibilisation → Information → Soutien à l'action*.
2. **Sensibilisation – montrer l'urgence et l'utilité** : les services spécialisés devraient montrer aux communes les problèmes concrets qui se posent localement et que la promotion de la santé et la prévention peuvent contribuer à atténuer.
3. **Information – montrer la faisabilité** : les services spécialisés devraient démontrer aux communes responsables la faisabilité de mesures de promotion de la santé, premièrement en leur transmettant des connaissances de base, deuxièmement en leur montrant les structures et les offres existantes qui ont un potentiel d'ancrage ou de renforcement de la promotion de la santé et troisièmement en leur communiquant des exemples de réussite d'autres communes.
4. **Sensibilisation et information – créer et utiliser plusieurs canaux d'information** : les services spécialisés devraient établir des contacts personnels, être présents dans les organes d'échange des communes, encourager l'échange d'expériences entre les acteurs communaux de la promotion de la santé, proposer des formations ou des manifestations d'information adaptées aux groupes cibles et présenter leurs services aux communes de manière bien visible et claire sur Internet.
5. **Soutenir l'action – aussi bien des projets prêts à l'emploi qu'un accompagnement sur mesure** : les services spécialisés devraient proposer aussi bien des projets communaux ponctuels à bas seuil, réalisables à peu de frais, que des mesures de soutien axées sur les besoins concrets et l'ancrage à long terme de la promotion de la santé dans la commune.

Cantons → niveau cantonal

6. **Sensibiliser les autres services cantonaux** : les services spécialisés devraient profiter de la fonction transversale de la promotion de la santé pour sensibiliser les autres services cantonaux aux thèmes de la promotion de la santé qui les concernent au niveau communal.
7. **Prendre en compte le rôle des communes dans les politiques cantonales** : les services spécialisés devraient s'engager dans les projets de lois cantonales et l'élaboration de stratégies en rapport avec la promotion de la santé afin que le rôle clé des communes dans la promotion de la santé soit suffisamment pris en compte.

Impressum

Édité par

Promotion Santé Suisse

Pilotage de projet évaluation Promotion Santé Suisse

Dre Sandra Walter, Responsable de projets
Gestion des impacts

Auteur-trice-s

Büro Vatter, Berne :

- Claudine Morier
- Christian Bolliger
- Madleina Ganzeboom

en collaboration avec Nathalie Raya Etter, cevAde,
Nyon

Rapport final

Morier, C., Bolliger, C., Ganzeboom, M. & Etter, N. (2024). *Politiques et mesures cantonales visant à renforcer l'engagement des communes dans la promotion de la santé : études de cas et possibilités d'action*. Promotion Santé Suisse.

Disponible sur demande.

Crédit photographique image de couverture

© Shutterstock

Série et numéro

Promotion Santé Suisse, feuille d'information 108

© Promotion Santé Suisse, octobre 2024

Renseignements et informations

Promotion Santé Suisse

Wankdorffallee 5, CH-3014 Berne

Tél. +41 31 350 04 04

office.bern@promotionsante.ch

www.promotionsante.ch/publications